



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

Division 1^{er} degré

Pau, le 9 mars 2023

Affaire suivie par :
Magali BRANDY

Tél : 05 59 82 22 00 – poste 64412
Mél : dSDEN64.ineat-exeat@ac-bordeaux.fr

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er}
degré public des Pyrénées-Atlantiques

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

**Objet : Mutation des instituteurs et des professeurs des écoles titulaires par exeat direct non compensé –
Rentrée scolaire 2023**

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande d'intégration par exeat direct non compensé au titre de la rentrée scolaire 2023.

La demande d'exeat, accompagnée des pièces justificatives nécessaires, doit être impérativement déposée dans l'application COLIBRIS à la page suivante :

<https://demarches-bordeaux.colibris.education.gouv.fr/rh-premier-degre/bor-1d-mouvement-inter-2023-demande-d-exeat/?cancelurl=https://portail-bordeaux.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/>

La demande d'exeat doit être saisie dans COLIBRIS du 13 mars 2023 au 14 avril 2023.

Il est vivement conseillé à l'enseignant de contacter la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département qu'il souhaite intégrer afin de connaître la procédure et le calendrier à respecter.

François-Xavier PESTEL